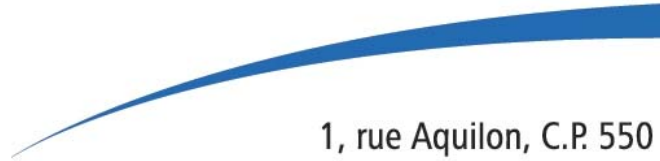


**Centre de santé et de services sociaux  
de l'Hématite**



1, rue Aquilon, C.P. 550  
Fermont (Québec) G0G 1J0

**PROJET**

**MINE DE FER  
DU  
LAC BLOOM**

**MÉMOIRE**

**PRÉSENTÉ**

**AUX AUDIENCES PUBLIQUES DU BAPE**

**PAR LE**

**CENTRE DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DE L'HÉMATITE**

**Septembre 2007  
FERMONT**

### **Présentation de l'organisme**

Le Centre de Santé et de Services Sociaux de l'Hématite est un établissement du réseau de la santé et des services sociaux du Québec. Constitué en 1975 sous l'identité de CLSC, notre organisme s'est transformé au cours des années. En 1990, il est devenu Centre de Santé par l'intégration des services hospitaliers. En 2004, il a de nouveau été transformé, dans le cadre de la réforme de la santé (loi 25), en Centre de Santé et de Services Sociaux. Ce dernier changement s'est accompagné de nouvelles responsabilités telle que la responsabilité populationnelle qui nous amène à concevoir l'organisation de nos services en fonction des besoins de la population.

La population que nous desservons est comprise dans la MRC de la Caniapiscau. Ainsi, notre clientèle se situe principalement à Fermont et à Schefferville pour la population non autochtone. Occasionnellement, nous offrons des services à la population de Labrador City ainsi qu'aux populations autochtones qui résident sur les réserves de Matimékosh et de Kawawachikamach.

Notre mission, dans une perspective de maintien et d'amélioration de la santé et du bien-être de la population, est d'offrir des services généraux, notamment des services de prévention, d'évaluation, de diagnostic et de traitement.

### **Notre intérêt**

Le CSSS de l'Hématite est intéressé par ce projet puisque nous y voyons une opportunité de développement économique et social. Il est fondamental, pour nous, que ce développement puisse inclure l'atteinte des objectifs souhaités aux niveaux social et communautaire ainsi que dans l'amélioration des déterminants de la santé.

Conséquemment, notre établissement de par sa mission désire s'assurer que les déterminants de la santé tels que définis par Santé Canada soient pris en considération par le promoteur dans sa stratégie d'implantation et de développement. (Annexe 1).

Il en est de même pour les cinq capitaux principaux nécessaires au développement global des communautés (Annexe 2) et des éléments contenus dans la loi sur le développement durable (Annexe 3).

Finalement, nous favorisons l'émergence de tous les éléments qui permettront d'atteindre un niveau de qualité de vie supérieur pour les citoyens de Fermont. À titre d'exemple, le développement de logement permanent que pourrait susciter un tel projet aurait comme impact favorable l'amélioration de la qualité de vie de l'ensemble des citoyens de Fermont. Ainsi, lorsque nous parlons de maintenir et/ou d'améliorer l'état de santé de nos citoyens, il va de soi que ce projet nous interpelle.

### **Le projet du lac Bloom**

Nous avons assisté aux différentes présentations que le promoteur a faites et nous avons également consulté la documentation déposée dans le cadre du projet.

Nous avons compris, notamment, que le promoteur priorisera l'embauche locale et autochtone. Dans les projections de fonctionnement à terme il y aura + ou – 250 employés. On nous a dit que le mode de fonctionnement pour l'organisation du travail sera de type « In & Out » mais aussi qu'il y aurait de l'ouverture quant à d'autres types de fonctionnement.

D'office, nous savons qu'il y aura des répercussions sur notre offre de services actuelle ainsi que des impacts néfastes au regard du développement durable sur les plans social et communautaire, advenant un fonctionnement de travail de type « In & Out ». Nous sommes d'avis qu'il y aura des effets collatéraux sur l'état de santé général de notre communauté.

En conséquence, nous croyons qu'il y a lieu de reconsidérer certains aspects du projet afin de faire connaître aux différentes instances concernées par ce projet qu'il devrait y avoir des ajustements et/ou place à l'amélioration.

### *Impacts sur les services à la clientèle*

Inévitablement, le CSSS de l'Hématite devra adapter son offre de services actuels. Par le fait même, il y aura une pression croissante sur notre budget. Par exemple :

- Les services de santé et sécurité au travail subiront une pression considérable puisque le secteur des mines fait partie de la catégorie des entreprises qui reçoivent ces services;
- Impact sur notre politique de subvention pour le transport des malades afin d'obtenir des services spécialisés à l'extérieur de notre localité (seulement les résidents y ont droit);
- Les services généraux tels que les services médicaux

À ce titre, nous souhaitons que les instances gouvernementales concernées puissent être conscientes de ces aspects et soient en mesure de nous prêter l'aide nécessaire.

### *Impacts sociaux*

La *Loi sur le développement durable* nous indique certaines pistes à considérer lorsque l'on parle de développement, notamment en ce qui concerne la « santé et qualité de vie » et « équité et solidarité sociales ». (Annexe 3)

Le CSSS de l'Hématite et tous ses partenaires de la communauté ont une responsabilité commune quant à la santé et le bien-être des citoyens. Lorsque l'on se réfère aux déterminants de la santé et aux capitaux principaux nécessaires au développement durable d'une communauté il va de soi qu'il y a place à l'amélioration. Ainsi, le fait que l'on se soucie des aspects environnementaux est plus que louable dans le contexte actuel. Toutefois, nous sommes d'avis que les impacts sociaux doivent également être pris en compte dans le projet, particulièrement lorsque l'on nous indique la possibilité du « In & Out » et par le fait même de l'absence de **résidence permanente**.

À titre indicatif, le CSSS de l'Hématite a mis sur pied un comité intersectoriel de la santé réunissant différents partenaires de la communauté. Ce comité a déjà identifié différents problèmes sociaux vécus dans notre communauté et le logement en est parfois la source.

L'objectif de notre comité est de trouver des solutions et alternatives qui nous permettrons de diminuer les impacts sur notre communauté.

Or, vous comprendrez qu'avec une partie de la population qui serait non résidente permanente, vivant dans on ne sait trop quel type de logement??. nous risquons d'accroître certaines problématiques tel que l'isolement, le stress familial et la non contribution sociale. Ce qui donnerait des résultats contraires à ceux que l'on recherche.

Le promoteur a fait installer un campement «roulotte de chantier» pour le temps de la construction; il y a qu'un pas à franchir afin que ce campement devienne permanent et favorise le « In & Out ».

Ainsi, comme on peut le constater il y a des risques rattachés au mode de fonctionnement que pourrait privilégier le promoteur.

### **Des solutions**

Pour nous, au CSSS de l'Hématite, il est évident que nous favorisons le développement de la communauté et ce, avec tous nos partenaires actuels et futurs.

La solution «roulotte de chantier» peut être de mise pour le temps de la construction. Toutefois, si cette solution est également retenue dans le futur en plus d'être accompagné du roulement de personnel, nous ne croyons pas que ce soit une « bonne affaire » pour la communauté ni pour le promoteur qui souhaite exploiter une mine de Fer pour les prochains quarante ans. Il nous faut une vision à long terme dans ce dossier, non seulement au point de vue de la plus stricte rentabilité financière, mais une vision plus large, plus étendue et plus typique des entreprises à l'avant-garde.

Nous sommes conscients que le problème principal, à notre égard, réside dans l'absence de résidence permanente. Malgré cette situation nous pensons que le promoteur aurait avantage à favoriser la rétention de son personnel en cherchant des solutions novatrices et au besoin en collaboration avec les instances gouvernementales, locales et les principaux employeurs.

De même, nous pensons qu'il est temps que le gouvernement du Québec favorise le développement des communautés désireuses de s'investir dans leur milieu. Le logement fait justement partie de ce développement. Il faut permettre aux industries, qui en ont besoin, de recevoir l'aide nécessaire pour loger leur personnel et leur entreprise lorsqu'elles se retrouvent dans un milieu comme le nôtre.

### **Conclusion**

Le CSSS de l'Hématite recommande au BAPE la réalisation du projet du lac Bloom et souhaite que le promoteur s'inscrive en mode solution quant à la possibilité de contribuer au développement durable de la communauté fermontoise et ce, particulièrement sur les plans communautaire et social.

Aux membres de la commission, nous vous remercions de nous avoir permis de nous exprimer sur ce projet porteur d'espoir pour une communauté qui souhaite se développer et se diversifier.

Normand Ducharme,  
Directeur général, CSSS de l'Hématite

**SANTÉ CANADA**  
**DÉTERMINANTS DE LA SANTÉ**

- 1) **NIVEAU DE REVENUS ET SITUATION SOCIALE**
  
- 2) **RÉSEAUX DE SOUTIEN SOCIAL**
  
- 3) **NIVEAU D'INSTRUCTION**
  
- 4) **EMPLOI ET CONDITIONS DE TRAVAIL**
  
- 5) **ENVIRONNEMENT SOCIAL**
  
- 6) **ENVIRONNEMENT PHYSIQUE**
  
- 7) **HABITUDES DE VIE ET COMPÉTENCES D'ADAPTATION  
PERSONNELLES**
  
- 8) **DÉVELOPPEMENT SAIN DURANT L'ENFANCE**
  
- 9) **PATRIMOINE BIOLOGIQUE ET GÉNÉTIQUE**
  
- 10) **SERVICES DE SANTÉ**
  
- 11) **SEXE**
  
- 12) **CULTURE**

**AGENCE RÉGIONALE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX**

**DÉVELOPPEMENT GLOBAL DES COMMUNAUTÉS**

**Cinq capitaux principaux**

1) **Le Capital humain**

2) **Le Capital économique**

3) **Le Capital écologique**

4) **Le Capital social**

5) **Le Capital culturel**



Loi sur le                      Chapitre II, article 6  
DÉVELOPPEMENT DURABLE

- A « **santé et qualité de vie** » : les personnes, la protection de leur santé et l'amélioration de leur qualité de vie sont au centre des préoccupations relatives au développement durable. Les personnes ont droit à une vie saine et productive, en harmonie avec la nature;
- B « **équité et solidarités sociales** » : les actions de développement doivent être entreprises dans un souci d'équité intra et intergénérationnelle ainsi que d'éthique et de solidarités sociales;
- C « **protection de l'environnement** » : pour parvenir à un développement durable, la protection de l'environnement doit faire partie intégrante du processus de développement;
- D « **efficacité économique** » : l'économie du Québec et de ses régions doit être performante, porteuse d'innovation et d'une prospérité économique favorable au progrès social et respectueuse de l'environnement;
- E « **participation et engagement** » : la participation et l'engagement des citoyens et des groupes qui les représentent sont nécessaires pour définir une vision concertée du développement et assurer sa durabilité sur les **plans** environnemental, **social** et économique;
- F « **accès au savoir** » : les mesures favorisant l'éducation, l'accès à l'information et la recherche doivent être encouragées de manière à stimuler l'innovation ainsi qu'à améliorer la sensibilisation et la participation effective du public à la mise en oeuvre du développement durable;
- G « **subsidiarité** » : les pouvoirs et les responsabilités doivent être délégués au niveau approprié d'autorité. Une répartition adéquate des lieux de décision doit être recherchée, en ayant le souci de les rapprocher le plus possible des citoyens et des communautés concernés;
- H « **partenariat et coopération intergouvernementale** » : les gouvernements doivent collaborer afin de rendre durable le développement sur les plans environnemental, social et économique. Les actions entreprises sur un territoire doivent prendre en considération leurs impacts à l'extérieur de celui-ci;
- I « **prévention** » : en présence d'un risque connu, des actions de prévention, d'atténuation et de correction doivent être mises en place, en priorité à la source;

J « [précaution](#) » : lorsqu'il y a un risque de dommage grave ou irréversible, l'absence de certitude scientifique complète ne doit pas servir de prétexte pour remettre à plus tard l'adoption de mesures effectives visant à prévenir une dégradation de l'environnement;

K « [protection du patrimoine culturel](#) » : le patrimoine culturel, constitué de biens, de lieux, de paysages, de traditions et de savoirs, reflète l'identité d'une société. Il transmet les valeurs de celle-ci de génération en génération et sa conservation favorise le caractère durable du développement. Il importe d'assurer son identification, sa protection et sa mise en valeur, en tenant compte des composantes de rareté et de fragilité qui le caractérisent;

L « [préservation de la biodiversité](#) » : la diversité biologique rend des services inestimables et doit être conservée pour le bénéfice des générations actuelles et futures. Le maintien des espèces, des écosystèmes et des processus naturels qui entretiennent la vie est essentiel pour assurer la qualité;

M « [respect de la capacité de support des écosystèmes](#) » : les activités humaines doivent être respectueuses de la capacité de support des écosystèmes et en assurer la pérennité;

N « [production et consommation responsables](#) » : des changements doivent être apportés dans les modes de production et de consommation en vue de rendre ces dernières plus viables et plus responsables sur les plans social et environnemental, entre autres par l'adoption d'une approche d'écoefficience, qui évite le gaspillage et qui optimise l'utilisation des ressources;

O « [pollueur payeur](#) » : les personnes qui génèrent de la pollution ou dont les actions dégradent autrement l'environnement doivent assumer leur part des coûts des mesures de prévention, de réduction et de contrôle des atteintes à la qualité de l'environnement et de la lutte contre celles-ci;

P « [internalisation des coûts](#) » : la valeur des biens et des services doit refléter l'ensemble des coûts qu'ils occasionnent à la société durant tout leur cycle de vie, depuis leur conception jusqu'à leur consommation et leur disposition finale.